

**Conférence téléphonique du Groupe de travail sur les communications du
Conseil consultatif de la lutte antiparasitaire (CCLA)
Le 27 mai 2005**

Compte rendu

Participants : Trish MacQuarrie/ARLA, Debra Conlon/CropLife, Madeline Waring/BCAFF, Michael Tansey/ARLA, Janice Hopkins/ARLA, Marie-Josée Lamarche/ARLA, Pamela Kern/ARLA, Shannon Coombs/ACPCS, Robert Whiting/CCHST

Absente : Elizabeth May/Sierra Club

Remplaçante : Katie Albright/Sierra Club

1. Approbation de l'ordre du jour

T. MacQuarrie

- Trish a souhaité la bienvenue à tous et a lancé un tour de table de présentation.

DÉCISION :

- L'ordre du jour a été approuvé.

2. Approbation du compte rendu de la conférence téléphonique du 13 mai

T. MacQuarrie

DÉCISION :

- Le compte rendu de la conférence téléphonique du 13 mai a été approuvé.

3. Discussion des recommandations provisoires

Tous

DISCUSSION :

- Michael a souligné que ce rapport donne simplement un aperçu du sujet.
- Nous devrions mettre l'accent sur des publics cibles et des résultats attendus dans nos recommandations.
- En ce qui concerne les publics cibles, on considère que les OGN sont des publics cibles de ce processus. Les décideurs familiaux, notamment l'acheteur des denrées alimentaires, sont également des publics cibles comme le sont, aussi, les utilisateurs des produits à usage domestique (qui peuvent aussi être des opérateurs antiparasitaires professionnels), les utilisateurs dans les secteurs agricole et forestier, les spécialistes de l'aménagement paysager, les utilisateurs luttant contre des organismes nuisibles des structures, les détaillants, les distributeurs, les médecins hygiénistes, les médecins en général, les

Version finale

- responsables des écoles et les jeunes.
- Le public a besoin d'être bien renseigné sur les règlements antiparasitaires tandis que les utilisateurs ont besoin de plus d'information sur le processus réglementaire et les risques des pesticides (notamment, les étiquettes).
- Les professionnels de la santé ont un point de vue négatif sur les pesticides. Voici une bonne occasion de discuter et de modifier ces points de vue (comment les produits deviennent plus sûrs comme, par exemple, les phéromones).
- D'où vient la lutte antiparasitaire :
 - risque
 - santé
 - environnement
- La présentation au CCLA fournira un aperçu des résultats de la communication des risques.
- Selon les conditions de l'environnement du moment, on pourra modifier l'accent mis sur un tel public-cible ou un autre.
- Établir l'ordre des priorités en terme de messages et de publics-cibles.

DÉCISIONS :

- Accord relatif concernant la pertinence des titres de section et du format du rapport;
- Accord relatif concernant l'élargissement de la liste des publics cibles du rapport;
- Accord relatif concernant la préparation d'un rapport de diverses idées provisoires à la réunion de juin du CCLA;
- Accord relatif concernant la présentation d'un rapport final au CCLA de novembre 2005.

MESURES À PRENDRE :

- Les membres du groupe de travail devront compléter un examen en profondeur du document et faire parvenir leurs commentaires et réflexions par message électronique sur la liste des publics cibles et les résultats possibles attendus d'ici mardi le 31 mai. On rappelle aux membres de considérer les groupes environnementaux. [Terminé]
- Pam enverra aux membres du groupe de travail la version finale de la présentation au CCLA avant la réunion du CCLA de juin. [Terminé]

4. Mandat du groupe de travail

Tous

DISCUSSION :

- La rubrique mandat du mandat du groupe de travail devrait être révisée de façon à permettre une communication plus large et une augmentation de la confiance.

DÉCISION :

- Accord relatif à la révision du mandat : « Donner des recommandations au ministre par le biais du CCLA afin que l'ARLA devienne un instrument d'habilitation proactif d'une communication efficace et mette en œuvre des interactions significatives (outils et véhicules) avec la population canadienne, contribuant du même coup à une croissance de

Version finale

la compréhension et de la confiance dans le système de réglementation des pesticides. »

MESURE À PRENDRE :

- Le secrétariat du CCLA doit envoyer aux membres le mandat révisé du groupe de travail avant la réunion du CCLA de juin. [Terminé]

5. Prochaines étapes

T. MacQuarrie

DÉCISION :

- La prochaine conférence téléphonique aura lieu après la réunion du CCLA en juin ou juillet.

MESURE À PRENDRE :

- Le secrétariat du CCLA doit solliciter une période de temps après la réunion du CCLA pour la prochaine conférence téléphonique de groupe de travail. [Terminé - Conférence téléphonique prévue le 13 juillet de 16 h à 17 h 30 HNE.]